

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 40 (1978)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Dommages causés au sol par les traces de rue des tracteurs agricoles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

étroite prévues pour la viticulture et l'aboriculture fruitière – dont la broche d'attelage doit être verrouillée à l'aide d'une goupille (conique, cylindrique, fendue ou à ressort). Etant donné que le conducteur doit descendre chaque fois de son siège pour l'accrochage et le décrochage de la remorque dans ces cas-là, on peut très probablement s'attendre à ce qu'il néglige une fois ou l'autre de bloquer la broche d'attelage avec une goupille et que la remorque se détache alors de la machine de traction dans les circonstances mentionnées plus haut.

#### **Le verrouillage de la broche d'attelage de la remorque**

S'il est nécessaire de tenir compte du facteur qui représente la technique de travail lorsqu'une remorque est accouplée au tracteur, on peut dire que ce facteur joue un moindre rôle en ce qui concerne l'accouplement et le détachement éventuel de la deuxième remorque. De toute façon, le conducteur est obligé de descendre de sa machine pour l'accrochage et le décrochage de cette dernière. La technique de travail doit cependant avoir exercé une influence avec les dispositifs de remorquage

qui permettent un accrochage plus simple de la deuxième remorque. Comme exemple, on peut citer le dispositif de remorquage de la Figure 2a, lequel ne satisfait pas aux exigences que pose la sécurité, ainsi que les accidents qui se sont produits avec lui l'ont prouvé. On en peut dire autant du dispositif de remorquage du véhicule de la Figure 2b, qui a été supplémentairement assuré avec une courroie de cuir. Mais est-il bien certain que cette courroie de fixation est mise chaque fois en place par le conducteur? Les systèmes de verrouillage ordinaires représentés sur les Figures 3a, 3b et 3c ne sont-ils pas tout aussi simples et plus sûrs? Quoi qu'il en soit, ces systèmes offrent la garantie que la deuxième remorque ne peut pas se détacher même lors de forts battements de la flèche d'attelage (timon), et c'est là le principal. Avec les dispositifs de sécurité quels qu'ils soient, il y a d'ailleurs lieu de tenir compte des cas spéciaux qui peuvent toujours se présenter.

Office consultatif central  
suisse pour la prévention des accidents  
dans l'agriculture Brougg et Moudon

Trad. R.S.

## **Dommages causés au sol par les traces de roue des tracteurs agricoles**

Un certain nombre de stations d'essais dépendant du Ministère britannique de l'agriculture ont procédé à un examen approfondi des dégâts causés aux cultures de céréales par les traces de roue des tracteurs agricoles lors de l'exécution des traitements phytosanitaires (pulvérisations avec des fongicides, des herbicides et des insecticides), lesquels dégâts peuvent varier dans une large mesure selon les conditions météorologiques et d'autres facteurs.

Etant donné que les essais dont il s'agit se sont étendus sur plusieurs années, sur des sols de divers types, avec des pneus de largeur variable, ainsi que dans des cultures de plusieurs genres d'un stade de développement différent, on peut admettre qu'ils sont pleinement valables.

Durant la période de levée des graines et jusqu'à l'apparition du premier noeud de la tige des plantules, il a été constaté avec les pneus de la largeur courante que les pertes subies lors de la récolte de froment d'automne sont rarement supérieures à 3% tandis qu'elles peuvent représenter de 0% à 4% avec de l'orge de printemps si ce dernier est sec.

En utilisant des pneus de moindre largeur, ces pertes ont pu être ramenées à un très faible pourcentage.

Lorsque le tracteur a roulé dans les mêmes traces jusqu'à l'apparition des épis, les pertes constatées lors de la récolte tant avec le froment qu'avec l'orge se sont augmentées de 1 à 2% quelle qu'était la largeur des pneus.

Il va sans dire que l'état des graines, le taux d'humidité des feuilles et les conditions du sol ont exercé une influence sur les pertes notées au moment de la récolte. C'est ainsi que rouler sur des sols humides ou mouillés a causé d'importants dommages aux tiges et aux feuilles. Les roues de tracteur équipées de pneus étroits se sont enfoncées plus profondément dans les sols mouillés et provoquèrent non seulement davantage de dégâts (cons-

tatés lors de la récolte) mais aussi des pulvérisations irrégulières dans les cultures.

Bien que la croissance du blé se trouvant dans les traces du tracteur ait été retardée, il est apparu que le blé des lignes non endommagées comportait une proportion de grains particulièrement importante, de sorte qu'elle compensait les pertes subies à cause des traces de roue.

E.B.

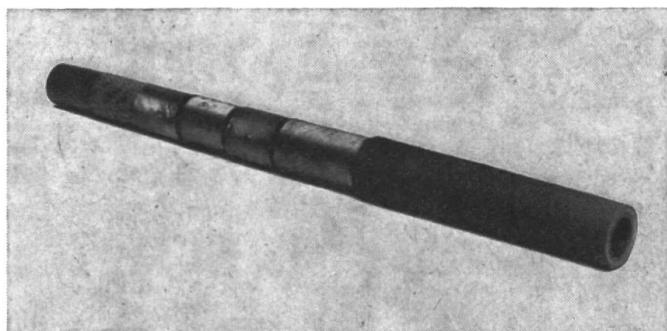
Trad. R.S.

## NOUVEAU!

## Tuyaux hydrauliques à armature hélicoïdale

A sa série de tuyaux hydrauliques, Gates vient d'ajouter un nouveau tuyau hydraulique «Heavy Duty» avec armature de quatre fils d'acier hélicoïdaux recouverte de caoutchouc.

Le tuyau à armature hélicoïdale Gates SP4H est destiné à être utilisé dans des installations à haute pression critique requérant des tuyaux de sécurité souples extra-longs, tels que les engins de terrassement et les grues hydrauliques à grande puissance. Sa construction renforcée assure à ce tuyau une résistance durable contre les hautes pressions pulsatoires des fluides à base d'huile et d'eau.



Quatre couches de fil hautement extensible en enroulement hélicoïdal opposé constituent l'élément principal de l'armature du Gates SP4H. Un traitement dimensionnel et chimique approprié du fil ainsi qu'une gaine élastomérique permettent d'obtenir un rendement et un serrage de couplage supérieurs. Une couche de tissu enroulé entre le tube et la première couche de fil empêche que ce fil ne puisse sectionner le tube.

Le tube intérieur est fabriqué en caoutchouc polychloroprène de composition spéciale. Ce caoutchouc assure au tube d'excellentes propriétés mécaniques lui permettant de résister aux pulsions à haute pression et lui assurant une bonne compatibilité avec les manchons d'accouplement. Grâce à sa résistance à la température et à ses excellentes caractéristiques de vieillissement, il conserve ses propriétés mécaniques pendant toute la vie du tuyau.

La gaine du tuyau est fabriquée en caoutchouc polychloroprène composé de manière à réaliser une bonne résistance à l'abrasion, une bonne résistance à l'huile et une bonne adhésion à l'armature, assurant ainsi une protection durable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à Gates Europe SA, Dr. Carlierlaan 30, B-9440 Erembodegem-Aalst, Belgium.

**Délégués de l'ASETA**  
réservez les  
**8 et 9 septembre 1978**  
pour la 52ème Ass. des délégués  
à Vevey!